FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit **Chockfast Gray Resin**

Autres moyens d'identification

GP103R SKU#

Usage recommandé Non disponible. Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

ITW Performance Polymers Nom de la société

Adresse 35 Brownridge Road

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Personne à contacter Service à la clientèle

Numéro de téléphone 215-855-8450 Numéro de fax 215-855-4688

Numéro d'urgence 800-424-9300 (CHEMTREC)

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 Dangers pour la santé

> Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A Sensibilisation cutanée Catégorie 1

Dangereux pour le milieu aquatique, danger Catégorie 2 **Dangers environnementaux**

aigu

Dangereux pour le milieu aquatique, danger à Catégorie 2

long terme

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Attention

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère Mention de danger

irritation des yeux. Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes

aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de prudence

Prévention Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Les

vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter des gants de

protection.

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT

AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les

vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Recueillir le produit répandu.

Stockage Non disponible.

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Renseignements supplémentaires

Aucune.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
SiO2 cristallin (quartz)		14808-60-7	30 - 60
Verre , oxyde		65997-17-3	15 - 30
Résine époxyde : Reaction product of bisphenol A and epichlorohydrin (refer to epichlorohydrin)		25068-38-6	10 - 30
Silicate de magnésium, hydrate		14807-96-6	5 - 10
Butyrolactone		96-48-0	1 - 5
Cyclic ester		14228-73-0	1 - 5
DIOXYDE DE TITANE	DIOXYDE DE TITANE	13463-67-7	1 - 5
3-(trimethoxysilyl)propyl Glycidyl Ether		2530-83-8	0.1 - 1
noir de carbone		1333-86-4	0.1 - 1
Silice amorphe		7631-86-9	< 0.2
Autres composant sous les niveaux	à déclarer		< 1

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition

* Le Conseil de controle des renseignements relatifs aux matieres dangereuses. Une dérogation de secret commercial a été accordée à ce produit. A CLAIM FOR EXEMPTION(CLAIM 8572) FROM DISCLOSING THE IDENTITY OF ALICYCLIC GLYCIDYL ETHER WAS GRANTED BY THE HMIRC ON APRIL 30, 2013.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et

des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales

S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. **contre les incendies**

Nom de la matière : Chockfast Gray Resin

SDS CANADA

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

14808-60-7)

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Etats-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs d Composants	e seuil d'exposition) Type	Valeur	Forme
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	2.5 mg/m3	Particules fines respirables.
		0.2 mg/m3	Nanoparticules respirables.
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Fraction inhalable.
Silicate de magnésium, hydrate (CAS 14807-96-6)	TWA	2 mg/m3	Fraction respirable.
SiO2 cristallin (quartz) (CAS	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) Composants Type Valeur Forme

•	,		
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3.5 mg/m3	
Silicate de magnésium, hydrate (CAS 14807-96-6)	TWA	2 mg/m3	Particules inhalables.
Silice amorphe (CAS 7631-86-9)	TWA	3 mg/m3	Particules inhalables.
		10 mg/m3	Total

Nom de la matière : Chockfast Gray Resin sds canada

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) Valeur **Forme** Composants Type 0.025 mg/m3 SiO2 cristallin (quartz) (CAS **TWA** Particules inhalables. 14808-60-7) Verre, oxyde (CAS **TWA** 1 fibres/cm3 Fibre. 65997-17-3) 5 mg/m3 Total des particules.

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.

5 mg/m3

Fibre, totale

Composants	Туре	Valeur	Forme
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Inhalable
Silicate de magnésium, hydrate (CAS 14807-96-6)	TWA	2 mg/m3	Respirable.
Silice amorphe (CAS 7631-86-9)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.
SiO2 cristallin (quartz) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.
/erre , oxyde (CAS 65997-17-3)	TWA	1 fibres/cm3	Fibre.
		5 / 0	
		5 mg/m3	Fibres inhalables.
Canada. SEP de Manitoba (Règleme	ent 217/2006, Loi sur la sécu	•	Fibres innaiables.
` · ·	ent 217/2006, Loi sur la sécu Type	•	Forme
Composants DIOXYDE DE TITANE	· ·	rité et l'hygiène du travail)	
Composants DIOXYDE DE TITANE	Туре	rité et l'hygiène du travail) Valeur	Forme Particules fines
Composants DIOXYDE DE TITANE CAS 13463-67-7) noir de carbone (CAS	Туре	rité et l'hygiène du travail) Valeur 2.5 mg/m3	Forme Particules fines respirables. Nanoparticules
Composants DIOXYDE DE TITANE CAS 13463-67-7) noir de carbone (CAS 1333-86-4) Silicate de magnésium,	TWA	rité et l'hygiène du travail) Valeur 2.5 mg/m3 0.2 mg/m3	Forme Particules fines respirables. Nanoparticules respirables.
Canada. SEP de Manitoba (Règleme Composants DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) noir de carbone (CAS 1333-86-4) Silicate de magnésium, hydrate (CAS 14807-96-6) SiO2 cristallin (quartz) (CAS 14808-60-7)	Type TWA TWA	rité et l'hygiène du travail) Valeur 2.5 mg/m3 0.2 mg/m3 3 mg/m3	Forme Particules fines respirables. Nanoparticules respirables. Fraction inhalable.

Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

Composants	Туре	Valeur	Forme
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3.5 mg/m3	
Silicate de magnésium, hydrate (CAS 14807-96-6)	TWA	2 mg/m3	Respirable.
Silice amorphe (CAS 7631-86-9)	TWA	3 mg/m3	Respirable.
		10 mg/m3	Inhalable
SiO2 cristallin (quartz) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m3	Respirable.

Nom de la matière : Chockfast Gray Resin

SDS CANADA

Composants	Туре	biologiques ou chimiques Valeur	Forme
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Fraction inhalable.
Silicate de magnésium, nydrate (CAS 14807-96-6)	TWA	2 fibres/cc	
		2 mg/m3	Fraction respirable.
SiO2 cristallin (quartz) (CAS 4808-60-7)	TWA	0.1 mg/m3	Fraction respirable.
Canada. LEMT pour le Québec (Mir Composants	nistère du Travail - Règlement s Type	ur la qualité du milieu de t Valeur	ravail), ainsi modifiées Forme
DIOXYDE DE TITANE CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
noir de carbone (CAS l333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Poussière inhalable.
Silicate de magnésium, nydrate (CAS 14807-96-6)	TWA	2 mg/m3	Poussière respirable.
Silice amorphe (CAS 7631-86-9)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
SiO2 cristallin (quartz) (CAS I4808-60-7)	TWA	0.1 mg/m3	Poussière respirable.
Canada. LEMT pour la Saskatchew modifiées	an (Règlements sur la santé et	la sécurité au travail, 1996	, Tableau 21), ainsi
Composants	Туре	Valeur	Forme
DIOXYDE DE TITANE CAS 13463-67-7)	15 minutes	20 mg/m3	
noir de carbone (CAS l333-86-4)	15 minutes	7 mg/m3	
Silicate de magnésium,	15 minutes	6 mg/m3	Fraction respirable.
iyarate (CAS 14807-96-6)		20 mg/m3	Fraction inhalable.
yarate (CAS 14807-96-6)		20 1119/1110	
nydrate (CAS 14807-96-6) Silice amorphe (CAS 7631-86-9)	15 minutes	6 mg/m3	Fraction respirable.
Silice amorphe (CAS	15 minutes	•	

Valeurs biologiques limites Contrôles d'ingénierie appropriés

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

10 mg/m3

Fraction inhalable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Un écran facial est recommandé.

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques II est recommandé d'utiliser un

tablier imperméable.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. **Dangers thermiques** Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Nom de la matière : Chockfast Gray Resin GP103R Version n°: 10 Date de révision: 26-Juillet-2023 Date d'émission : 11-Mars-2016

Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence Liquide. État physique Liquide. **Forme** Liquide. Gris. Couleur

Odeur Léger

Seuil olfactif Non disponible. Non disponible. Point de fusion et point de Non disponible.

congélation

Point initial d'ébullition et domaine

>204.44 °C (>400 °F)

d'ébullition

Point d'éclair >204.4 °C (>400.0 °F) Pensky-Martens coupelle fermée

Taux d'évaporation <1

Sans objet. Inflammabilité (solides et gaz)

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité -

Non disponible.

inférieure (%)

Limite d'explosibilité -

Non disponible.

supérieure (%)

Tension de vapeur Non disponible.

>1 Densité de vapeur

Densité relative Non disponible.

Solubilité

Non disponible. Solubilité (eau) Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau

Température Non disponible.

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

Autres informations

Densité 1.96 g/cm3 Propriétés explosives Non explosif.

Classe d'inflammabilité Combustible IIIB estimation

Propriétés comburantes Non oxydant.

Densité 1.96

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Contact avec des matériaux incompatibles.

Agents comburants forts. Matériaux incompatibles

Produits de décomposition Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

dangereux

Nom de la matière : Chockfast Gray Resin

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation.

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Contact avec la peau

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux. Faible danger présumé en cas d'ingestion. Ingestion

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et

des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves		
Butyrolactone (CAS 96-48-0)				
<u>Aiguë</u>				
Cutané				
DL50	Cobaye	5640 mg/kg		
Inhalation				
CL50	Rat	> 2680 mg/m3, 4 heures		
Orale				
DL50	Rat	1540 mg/kg		
DIOXYDE DE TITANE (CAS 1346	63-67-7)			
<u>Aiguë</u>				
Cutané				
DL50	Hamster	>= 10000 mg/kg		
Orale				
DL50	Rat	> 10000 mg/kg		
noir de carbone (CAS 1333-86-4)				
<u>Aiguë</u>				
Orale				
DL50	Rat	> 8000 mg/kg		
Silice amorphe (CAS 7631-86-9)				
<u>Aiguë</u>				
Orale				
DL50	Rat	> 22500 mg/kg		
Corrosion cutanée/irritation	Provoque une irritation cutanée.			

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) Irritant noir de carbone (CAS 1333-86-4) Irritant Silicate de magnésium, hydrate (CAS 14807-96-6) Irritant Silice amorphe (CAS 7631-86-9) Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Provoque une sévère irritation des yeux.

germinales

Cancérogénicité

cutanée

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Nom de la matière : Chockfast Gray Resin SDS CANADA 7 / 11

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

Carcinogènes selon l'ACGIH

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez noir de carbone (CAS 1333-86-4)

l'homme.

A1 Confirmé être cancérogène pour l'homme. Silicate de magnésium, hydrate (CAS 14807-96-6)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

SiO2 cristallin (quartz) (CAS 14808-60-7)

A2 Probablement cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène

SiO2 cristallin (quartz) (CAS 14808-60-7) Probablement cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

noir de carbone (CAS 1333-86-4) Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

Silicate de magnésium, hydrate (CAS 14807-96-6) Confirmé être cancérogène pour l'homme.

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Probablement cancérogène pour l'homme. SiO2 cristallin (quartz) (CAS 14808-60-7)

Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

noir de carbone (CAS 1333-86-4) Effet cancérogène détecté chez les animaux. Silicate de magnésium, hydrate (CAS 14807-96-6) Effet cancérogène détecté chez les humains.

SiO2 cristallin (quartz) (CAS 14808-60-7) Effet cancérogène suspecté chez les humains.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Butyrolactone (CAS 96-48-0) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme. noir de carbone (CAS 1333-86-4) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme. Silicate de magnésium, hydrate (CAS 14807-96-6) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Silice amorphe (CAS 7631-86-9) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

SiO2 cristallin (quartz) (CAS 14808-60-7) 1 Cancérogène pour l'homme.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes

noir de carbone (CAS 1333-86-4) Carcinogène connu chez l'homme. SiO2 cristallin (quartz) (CAS 14808-60-7) Carcinogène connu chez l'homme.

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le Toxicité pour la reproduction

développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

12. Données écologiques

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Écotoxicité

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Butyrolactone -0.64

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des Instructions pour l'élimination

déchets autorisé. Ne pas laisser la substance

s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient

conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

d'élimination

Nom de la matière : Chockfast Gray Resin SDS CANADA 8 / 11 Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

UN number UN3082

UN proper shipping name Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Epoxy Resin:--reaction Product Of

Bisphenol A And Epichlorohydrin (refer To Epichlorohydrin))

Transport hazard class(es)

9 Class Subsidiary risk Ш Packing group **Environmental hazards** No. **ERG Code** 9L

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo

aircraft

Cargo aircraft only

Allowed with restrictions.

Allowed with restrictions.

IMDG

UN number UN3082

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Epoxy Resin:--reaction **UN proper shipping name**

Product Of Bisphenol A And Epichlorohydrin (refer To Epichlorohydrin)), MARINE POLLUTANT

Transport hazard class(es)

9 Class Subsidiary risk Ш **Packing group Environmental hazards**

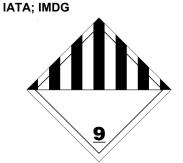
> Marine pollutant Yes F-A. S-F

EmS

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Non déterminé(e).

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC



Nom de la matière : Chockfast Gray Resin SDS CANADA 9 / 11

Polluant marin



Informations générales

Polluant marin réglementé par l'IMDG.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Butyrolactone (CAS 96-48-0) Classe A

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui

Nom de la matière : Chockfast Gray Resin

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)*

États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi

réglementant les substances toxiques)

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication11-Mars-2016Date de la révision26-Juillet-2023

Version n° 10

Avis de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.

Nom de la matière : Chockfast Gray Resin SDS CANADA